

L'an deux mille vingt deux, le quinze septembre à 18h00,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 septembre 2022

PRÉSENTS : M. BOISSERIE, Maire, Mme PLAZZI, Mme L'OFFICIAL, M. DUBOIS, Mme ROY, M. CUBERTAFON, Mme BONIN, adjoints au maire ; M. DARY, Mme ARNAUD, M. VERGNOLLE, M. DUPUY, Mme FUSADE, Mme BRACHET, M. BLONDY, Mme TOESCA, Mme CHORT, Mme ROUGERIE, M. BREUIL, Mme ELIEZ, Mme CELERIER, M. FREMONT, M. GAUTHIER, M. GUILHOT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. GORYL a donné délégation de vote à M. GUILHOT
M. ROUET a donné délégation de vote à Mme L'OFFICIAL
M. LAGORCE a donné délégation de vote à M. DUPUY
Mme BAUDEL a donné délégation de vote à Mme PLAZZI
M. FARGEAS,
Mme SAUVIAT

Secrétaire : Marie ROUGERIE

Rapporteur : Michèle ROY

Nombre de conseillers :

- effectif légal : 29
 en exercice : 29
 présents : 23
 représentés : 4
 votants : 27
 Pour : 27
 Contre : 0

Micro Folie

**Adoption du plan de
financement dans le cadre
d'une demande de
subvention Europe Leader**

Considérant que la ville entend héberger dans son futur musée un musée numérique dénommé Micro Folie ;
Considérant que ce dispositif a pour but de renforcer l'équité territoriale en matière d'accès aux arts et à la culture ; Géré par le parc de la Villette à Paris, il fédère les grands musées et châteaux nationaux, les festivals et les opéras (*le château de Versailles, le Louvre, le musée d'Orsay, la Bibliothèque Nationale de France, l'Opéra de Paris...*) en proposant plusieurs milliers d'œuvres numérisées en très haute définition ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **approuve** ce projet et son plan de financement prévisionnel :

Nature de la dépense	Montant	Recettes	Notifiées	Montant	%
Acquisition matériel informatique	45 899,41 €	Etat - DSIL	Oui	30 400,00 €	25%
Acquisition mobilier (meubles de rangement, chaises...)	15 006,40 €	Europe – Dispositif LEADER	Non	67 625,77 €	55%
Adhésion au réseau Micro-folie	1 000,00 €				
Mission Ingénierie du musée La Villette	15 000,00 €				
Frais salariaux liés à l'opération	45 626,40 €	Autofinancement		24 506,44 €	20%
Total dépenses	122 532,21 €	Total recettes		122 532,21 €	100%

☞ **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Europe au titre du programme LEADER.



Marie ROUGERIE
Conseillère municipale
Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Yrieix, le 19 septembre 2022



Daniel BOISSERIE
Maire de Saint-Yrieix
Membre Honoraire du Parlement Français

Mise en ligne le 28.09.2022

Accusé de réception en préfecture
087-218718708-20220915-D2022752397-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022